

Frais de déplacement – 2020-2021

- Pour la période entre le **1^{er} avril et le 30 juin 2020**, le Musée national des beaux-arts du Québec a déboursé un montant total de **1 107,86 \$** relativement aux frais de déplacement de l'ensemble de ses employés dans le cadre de leurs fonctions. Ce montant inclut tout déplacement au Québec et hors Québec, y compris pour formation, et vise les frais de transport, hébergement et repas.»
- Pour la période entre le **1^{er} juillet et le 30 septembre 2020**, le Musée national des beaux-arts du Québec a déboursé un montant total de **303,59 \$** relativement aux frais de déplacement de l'ensemble de ses employés dans le cadre de leurs fonctions. Ce montant inclut tout déplacement au Québec et hors Québec, y compris pour formation, et vise les frais de transport, hébergement et repas.
- Pour la période entre le **1^{er} octobre et le 31 décembre 2020**, le Musée national des beaux-arts du Québec a déboursé un montant total de **1 693,05 \$** relativement aux frais de déplacement de l'ensemble de ses employés dans le cadre de leurs fonctions. Ce montant inclut tout déplacement au Québec et hors Québec, y compris pour formation, et vise les frais de transport, hébergement et repas.
- Pour la période entre le **1^{er} janvier et le 31 mars 2021**, le Musée national des beaux-arts du Québec a déboursé un montant total de **621,76 \$** relativement aux frais de déplacement de l'ensemble de ses employés dans le cadre de leurs fonctions. Ce montant inclut tout déplacement au Québec et hors Québec, y compris pour formation, et vise les frais de transport, hébergement et repas.